

Bonjour,

La modification décidée par le Collège est temporaire.

Nous aurions déjà dû être dans la phase de chantier pour la rue du Midi. Malheureusement, celui-ci est une nouvelle fois reporté à la fin de l'année.

Dans la situation globale que nous subissons depuis le lockdown et les attentats, maintenir des situations de blocage comme celle-là n'est pas soutenable.

D'autant que sans les aménagements on ne peut mettre en œuvre l'accès réservé aux riverains via les bornes électroniques, etc.

Le Collège n'a pas décidé de modifier le PU (ndlr Permis d'Urbanisme).

Pour la rue Philippe de Champagne, le point n'est pas encore passé, il est à l'examen.

Je comprends parfaitement ce que vous appelez "le contexte d'insécurité des décisions", mais en même temps on nous reproche d'être trop figés et de ne pas faire évoluer le plan. Donc on essaye d'adapter les choses au fur et à mesure des informations que nous recevons aussi d'autres niveaux de pouvoirs qui gèrent le dossier du réaménagement.

Bien à vous,

Yvan Mayeur